

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel (ajournement de la séance ordinaire du 6 avril 2020), tenue le **14 avril 2020** à 15 h, par Messenger.

110-04-2020 1. REPRISE DE LA SÉANCE

Le conseil de la ville de Saint-Gabriel siège en séance ordinaire ajournée, ce **14 avril 2020** par voie de Messenger.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
Madame Julie Tessier, conseillère № 2
Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 0 personnes représentant le public
(À huis clos dû à la pandémie de la covid-19)

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 et que la Ministre de la Santé et des Services sociaux renouvelle et prolonge l'état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020, donc toutes les mesures encadrant le domaine municipal continuent à être appliquées;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance ordinaire du conseil du 14 avril 2020, soit ouverte à 15 h.

Adoptée à l'unanimité

111-04-2020 2. RÉGIE CSCB – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes, pour conclure une entente formant une régie inter municipale avec la participation des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville et Saint-Cléophas-de-Brandon;

ATTENDU les modifications apportées à l'entente pour l'exploitation et l'administration du Centre Sportif et Culturel de Brandon desservant les populations de ces municipalités composantes, telles que plus amplement décrites dans l'entente jointe à la présente et reconnue pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent les modifications apportées à l'entente formant la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon;

QU'à cet effet, le maire et le directeur général soient et sont par l'adoption de la présente résolution, autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville;

QUE les membres de ce conseil demandent au Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire d'apporter les modifications nécessaires au décret autorisant la création de la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon, dans le respect des modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

112-04-2020 3. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 14 avril 2020 soit levé à 16h.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 15^{ième} jour d'avril 2020.

Gaétan Gravel, Maire